



Bonnes pratiques

entre entreprises utilisatrices
et entreprises intervenantes

Améliorons nos performances
sécurité, nos compétences et
notre compétitivité par le partage
de nos expériences.

Les activités de sous-traitance industrielle ont régulièrement évolué sur la base d'exigences fortes et partagées entre les entreprises utilisatrices et les entreprises intervenantes.

Le développement de nos industries s'est effectué à partir des compétences et de la compétitivité de nos entreprises complétées par la prise en compte d'exigences relevant de la sécurité des personnes, de l'hygiène industrielle, de la sûreté des équipements, de la préservation de l'environnement, le tout au service de prestations de qualité.

Communiquer et partager les expériences



- ↪ **Se connaître** pour mieux communiquer par la mise en réseau des coordonnées des responsables acteurs dans l'application de ces bonnes pratiques.
- ↪ **Créer des relations privilégiées et spécifiques** entre entreprises utilisatrices et entreprises intervenantes pour améliorer nos pratiques.
- ↪ **Mesurer le dynamisme industriel territorial et anticiper les besoins en compétences et qualifications** sur certains métiers critiques (grands arrêts, gros projets, pénurie structurelle de ressources....).
- ↪ **Promouvoir les échanges** concernant les audits et les Retours d'Expérience des situations accidentelles afin de dégager des voies d'amélioration et d'alimenter les formations et les causeries sécurité.
- ↪ **Mettre à disposition les listes documentaires « up to date » :** documents ou standards applicables par les entreprises utilisatrices (procédures, spécifications, documents techniques, documents sécurité.....).

S'améliorer en continu



- ↪ **Optimiser les dossiers de consultation :** ne transmettre que les informations utiles à l'estimation.
- ↪ **Améliorer l'organisation et la planification** collective du travail.
- ↪ **Améliorer les modalités de mise en oeuvre** des formations sécurité Entreprises Utilisatrices.
- ↪ **Renforcer l'accueil et l'intégration** des apprentis, des nouveaux embauchés et des travailleurs temporaires.

Les acteurs industriels de notre région affirment leur volonté de poursuivre et de renforcer les démarches déjà entreprises pour anticiper les évolutions et les défis de demain avec le souci de placer l'individu au cœur de toutes les actions en matière d'hygiène / sécurité / environnement.

Les acteurs industriels que sont les entreprises utilisatrices et intervenantes s'engagent à prendre en compte et à promouvoir les actions citées ci-dessous.

Harmoniser les pratiques



- ↪ **Les numéros d'appel d'urgence.**
- ↪ **Les alarmes sonores.**
- ↪ **Les mesures de protection** entre les sites (E.P.I identiques pour un risque équivalent).
- ↪ **Les méthodologies d'analyse des risques** et d'élaboration des plans de prévention, ainsi que les documents préparatoires aux interventions (autorisation de travail, permis spécifiques, ...).
- ↪ **La réalisation d'audits QHSE** conjoints à fréquence régulière (au niveau des directions Entreprises Utilisatrices et Entreprises Intervenantes).
- ↪ La promotion de la création d'un « **passport sécurité** ».

Former



- ↪ **Adapter les formations et les uniformiser selon les besoins.**
- ↪ **Promouvoir les formations à la sécurité** dans l'ensemble des cursus scolaires et notamment dans les cursus de formations professionnelles.
- ↪ **Faire évoluer les formations sécurité** (référentiel N1/N2 et formations entreprises).
- ↪ **Participer aux efforts collectifs** de formation et d'apprentissage des jeunes.
- ↪ **Promouvoir les métiers de la maintenance** dès le collège pour attirer des jeunes dans les filières de formations professionnelles.
- ↪ **Promouvoir une filière d'enseignement professionnel adaptée** aux métiers de la construction et de la maintenance industrielle basée sur l'apprentissage.





Commission Compétences Industrie : 02 35 11 25 24